

08.01.2019 - 10:30 Uhr

## **Caritas est inquiète après une nouvelle étude sur le forfait pour l'entretien de l'aide sociale / L'aide sociale ne garantit plus le minimum vital**

Luzern (ots) -

Des interpellations déposées dans plusieurs cantons visent à réduire l'aide sociale. Une étude publiée aujourd'hui montre que le forfait pour l'entretien actuel est déjà trop bas pour garantir l'existence physique. Caritas tire la sonnette d'alarme. Les cantons doivent se garder de procéder à de nouvelles économies arbitraires au détriment des personnes touchées par la pauvreté. Caritas demande à la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) d'augmenter l'aide sociale et d'investir plus dans l'accompagnement et la formation des personnes recourant à l'aide sociale.

On fait de la politique par le biais de l'aide sociale. La situation s'est encore aggravée ces derniers temps. Dans le canton de Berne, le Parlement et le Conseil d'État ont convenu d'une révision de la loi sur l'aide sociale qui permet une réduction générale de 8 % du forfait pour l'entretien.

L'étude publiée aujourd'hui par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) a confronté à la réalité le forfait pour l'entretien actuel tel qu'il est inscrit dans les Normes de la CSIAS. Elle détermine combien un ménage d'une personne de la population la plus pauvre de Suisse dépense pour le forfait pour l'entretien de la CSIAS, qui comprend la nourriture, l'hygiène, l'habillement, la formation et la mobilité. Les résultats sont alarmants. Le montant moyen que dépense un ménage d'une personne, hors primes d'assurance-maladie et loyer, est de 1082 francs. Ce montant excède le montant du forfait d'entretien actuellement fixé par la CSIAS, qui est de 986 francs. Cela signifie que le forfait pour l'entretien de l'aide sociale considéré comme valable aujourd'hui ne suffit pas à couvrir les besoins réels à moyen terme. L'étude montre clairement qu'il n'y a aucun potentiel d'économie dans le forfait pour l'entretien de la CSIAS, et que, bien au contraire, les réductions de ce forfait peuvent conduire à des restrictions très drastiques.

Caritas appelle les cantons et les communes à assumer leurs responsabilités et à garantir, conformément à la Constitution fédérale, le droit à l'aide, aux soins et aux moyens indispensables à une existence digne. De nouvelles réductions du forfait pour l'entretien violent la Constitution fédérale. Au contraire, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) doit décider d'augmenter le forfait pour l'entretien pour le rendre conforme aux connaissances scientifiques les plus récentes. Au lieu de réduire le forfait d'entretien des personnes, il faut investir dans leur formation et l'accompagnement. C'est le seul moyen de permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale d'acquérir des compétences et d'avoir ainsi de nouvelles perspectives.

Indication aux rédactions :

Bettina Fredrich, responsable des questions de politique sociale à Caritas Suisse, est à votre disposition pour des renseignements complémentaires. Courriel : [bfredrich@caritas.ch](mailto:bfredrich@caritas.ch), tél. : 041 419 23 37

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000088/100823706> abgerufen werden.